



NATURA 2000

COMPTE-RENDU DU COMITE DE PILOTAGE

Zone spéciale de conservation (ZSC) FR 9301585 « Massif du -Luberon »

22 janvier 2025 - Oppède

NOM Prénom	Organisme ou Commune - Qualité
BAISSET Nans	PNR Luberon
BAUDAT-FRANCESCHI Julien	PNR Luberon
BEAUME Stéphanie	ONF
BOURLON Sophie	PNR Luberon
CALAS Martine	Sivergues
CHAUMET Cyril	ONF – TFT Manosque
DALMAU Jocelyn	Comité Olympique et Sportif de Vaucluse
DOUCHAMPS Victor	CERPAM
DUFRESNE Carine	Conseil Départemental de Vaucluse
DURET Pierre	CT 84 FFME
JEAN Amélie	Maire de Puget sur Durance
LAFOLIE Christine	DDT 84
LANDRIEU Gilles	Saint-Saturnin-lès-Apt
MOKRANE Mustapha	Association Luberon Nature et FNE
MOILLERON Camille	Région Sud
NUSSBAUM Etienne	CNPF
PONCERY Anaïs	ONF UT Luberon
RIOTTE Christian	FFRP 84
SALVAUDON Aline	PNR Luberon
SCOTTO DI UCCIO Sandrine	ONF – Technicienne forestière UT Luberon

Étaient excusés

	Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de Protection des Populations
	Conseil Départemental 04
AILLAUD Jean	Région Sud
GERAULT Jean	Maire d'Oppède
HACQUES Christine	Sous-Préfète Apt
JEANNE François et HAMEAU Olivier	LPO
LOUBINOUX Elfie	GCP
MORELLO Serge	Fédération des chasseurs
NEMROD-BONNAL Thérèse	Commune de Cheval-Blanc
REYNIER Mathieu	Conseil Départemental 84 - Activités de pleine nature – PDESI/CDESI
SANTONI Dominique	Conseil Départemental 84, Présidente

Objectif de la réunion :

Le Comité de pilotage Natura 2000 se réunit annuellement. Il associe les partenaires locaux afin de s'informer mutuellement et échanger sur le plan de gestion du site Natura 2000, sa mise en œuvre et la gouvernance du site.

Une présentation et des échanges ont eu lieu sur les actions mises en œuvre en 2024 et sur les perspectives d'actions 2025. Le présent compte-rendu concerne les échanges durant la présentation faite en réunion. Il ne reprend pas l'exhaustivité des échanges, mais une synthèse par thématique, en complément aux points présentés dans le diaporama.

Documents joints : diaporama projeté en séance

Réunion animée par Sophie BOURLON du PNRL – Animatrice du site Natura 2000 ZSC Habitats naturels, Faune & Flore « Massif du Luberon », en coopération avec Julien BAUDAT-FRANCESCHI du PNRL – Animateur Natura 2000 de la ZPS FR 9310075 « Massif du Petit-Luberon » dédié aux oiseaux. Les deux sites Natura 2000 relèvent de directives européennes différentes mais le massif du Petit-Luberon est inclus à la fois dans la ZPS (dont il représente 80% de la superficie) et dans la ZSC (plus vaste car englobant le Petit et le Grand Luberon). La majorité des communes de la ZPS est donc aussi dans la ZSC. C'est pourquoi le PNRL organise les deux COPIL à la suite sur une unique demi-journée.

Présentation et échanges autour du bilan 2024 et du programme d'animation en 2025

La répartition du temps d'animation pour ce site est équilibrée entre la part consacrée aux inventaires et suivis scientifiques, celle en faveur de la communication et de la sensibilisation, celle concernant la gestion des habitats et des espèces et enfin la gouvernance et la gestion administrative.

Quelques actions phares sont présentées ci-après ; pour le détail, la présentation faite en copil et les bilans d'activité sont disponibles via le lien suivant :

<https://www.parcduluberon.fr/specifiques/telechargements/telechargements-natura-2000/> .

Les **synthèses des échanges** entre les participants concernant la ZSC « Massif du Luberon » sont rapportés ci-après. Celles du copil Natura 2000 de la ZPS oiseaux « Petit Luberon » sont présentés dans le compte-rendu spécifique, ils éclairent également la gestion de l'ensemble du Massif du Luberon.

Le Parc naturel régional du Luberon adresse ses condoléances aux membres de l'association Luberon nature pour la perte de leur président M. Bozza. Luberon Nature est une association historiquement partenaire du Parc du Luberon depuis sa création.

Gestion des habitats naturels et des espèces

Le groupement pastoral du Grand Luberon a subi la plus grosse attaque répertoriée en Vaucluse en juin (25 brebis). Ce secteur est devenu difficile au regard de la prédation par le Loup, les éleveurs ont décidé de descendre leurs troupeaux plus tôt. L'objectif des travaux Natura 2000 est aussi de faciliter la garde pour améliorer la visibilité du troupeau et éviter que les bêtes se dispersent. Julien Baudat-Franceschi réalise pour le Parc du Luberon une mission de sensibilisation des élus et des habitants sur la cohabitation avec les chiens de protection.

L'étude relative à la fréquentation touristique du haut vallon de l'Aiguebrun est en cours et a apporté déjà des résultats nourissants les réflexions des acteurs pour la gestion à venir. L'étude qui s'est déroulée sur

presque 2 ans est structurée autour de : après recoupement des 4 faisceaux : (1)-relevés des 4 compteurs routier, (2)-comptage visuel parkings, (3)-enquêtes face à face et entrées au Fort de Buoux, (4)-relevé des 6 écompteurs pédestre. La fréquentation du vallon de l'Aiguebrun est estimée à **75 200 visites en 2023**. La fréquentation du vallon de l'Aiguebrun est estimée à **85 700 visites en 2024 (soit +14%)**. Parmi les visiteurs, une grande partie de locaux reviennent plusieurs fois par an. La fréquentation est concentrée sur le cœur du vallon (de La Tuilière à l'mont proche des Seguins). L'amplitude horaire de fréquentation est importante (le créneau 9h-19h concentre 93,3% des passages devant les écompteurs). 4 passages sur 10 sont réalisés les week-ends. Avril et mai sont les mois les plus fréquentés.

Le comité de pilotage de restitution de cette étude se tiendra le 24/01/2025.

Il est demandé comment sont associées au comité de pilotage les instances des usagers des activités de pleine nature. Le comité de pilotage est un comité technique opérationnel restreint, il est constitué des Communes, de la Communauté de communes du Pays d'Apt Luberon, l'Office de Tourisme Intercommunal, le Département 84 – ENS, l'ONF, la DDT 84, l'OFB et le PNRL (maitre d'ouvrage de l'étude). Les représentants des fédérations sportives délégataires (CT84-FFME, le CD84-FFRP, ...) seront informés des résultats finaux de l'étude (rendu public à venir).

L'association Luberon nature a questionné le comité de pilotage Natura 2000 sur la **possibilité de mettre en œuvre l'action du Document d'objectif du site (Docob) relative à la limitation de la circulation des matières dangereuses dans la combe de Lourmarin** (Action de gestion AQ10 du DOCOB). L'association avait souhaité rouvrir la discussion sur la circulation des poids lourds et des matières dangereuses avec le département lors de la réfection de la route en 2021 en adressant un courrier avec une proposition de concertations avec les acteurs économiques. Le gabarit de la route n'a pas été élargi par les travaux et la circulation des matières dangereuses et des poids lourds n'est pas limitée hormis une limitation de vitesse à 50 km/h pour les > 3,5 Tonnes. Le risque concerne aussi l'incendie, il y a notamment le passage des camions-citernes de combustibles. Les risques doivent être ré-évalués. Il faudrait faire une enquête pour savoir ce qui transite et les risques associés. La route est accidentogène et dégradée par le passage des poids lourds. A la DDT il existe un service « usage de la route », qui peut accompagner le département gestionnaire. Une limitation à 19 tonnes ainsi qu'une interdiction du transport de matières dangereuses semblent raisonnables.

Mme Dufresne du Département du Vaucluse requestionnera le service des routes pour programmer une réunion d'échange. Le service des routes de la DDT pourra être sollicité pour y participer.

L'animatrice Natura 2000 pourra y travailler pour animer la concertation en impliquant les communes.

Mme Jean remercie Luberon Nature et salue le fait de relancer ce sujet qui est important et qui doit être creusé.

Etudes scientifiques

Le **protocole de suivi de l'état de conservation des milieux ouverts** a été redéfini, les inventaires ont repris en 2024 et se poursuivront en 2025. **Les suivis spécifiques se poursuivent dans le cadre du programme Alpes sentinelles avec le CERPAM** sur le Grand Luberon.

L'inventaire des gîtes majeurs de chauves-souris sur le territoire du PNRL se poursuit annuellement. De nouveaux **résultats ont été apportés par une analyse des données d'enregistrement effectués lors des inventaires pour les Atlas de la biodiversité et de la géodiversité communale.**

L'association Luberon Nature demande s'il y a toujours une **présence des Ecrevisses à pattes blanches dans l'Aiguebrun** : l'espèce est historiquement connue en amont, elle est remplacée en aval par une espèce

d'Ecrevisse américaine exotique envahissante. L'OFB a réalisé un inventaire départemental des Ecrevisses en 2024, l'animatrice se rapprochera d'eux pour connaître les résultats sur l'Aiguebrun.

La Région propose au Parc du Luberon de rejoindre un groupe de travail inter-sites Natura 2000 concernés au niveau régional par la présence de l'Ecrevisse à Pattes Blanches.

Veille et évaluation des incidences

Luberon Nature fait part de **l'observation d'assèchements brutaux et intermittents cet été dans l'Aiguebrun et demande si les enquêtes ont pu aboutir pour en connaître les raisons**. Le Parc du Luberon et l'ONF ont été informés. Pour le moment **la cause n'est pas clairement définie (forages profonds sur le bassin versant, modifications hydrologiques etc.)**. Une réunion va être organisée par le Parc avec les communes et les parties prenantes pour avancer sur le sujet, notamment sur la sensibilisation des propriétaires riverains.

Concernant le site d'escalade sauvage à Auribeau constaté ces derniers jours qui est également en Zone de protection spéciale « Oiseaux », la falaise abrite un site de nidification de Hibou Grand-Duc. **Le Parc du Luberon remercie le Comité Territorial de Vaucluse de la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade (CT84-FFME) pour l'action de vérification et d'estimation sur place**. M. Duret, son président, explique que les fédérations délégataires ne sont pas responsables de tous les pratiquants (seuls 10% sont licenciés). Cependant le CT84-FFME a bien conscience qu'on ne peut pas tolérer les pratiques d'équipement "sauvage", sans aucune concertation préalable ni autorisation des autorités, gestionnaires et/ou propriétaires. A Auribeau, au vu du faible nombre de voies (4,5) le CT84-FFME a pu conseiller pour permettre un déséquipement rapide, son engagement et son appui est très apprécié par les partenaires locaux. Le responsable de cet équipement "sauvage" n'a pas identifié. C'est le 9^e secteur qui a été déséquipé depuis la prise de l'Arrêté de protection de biotope « Grands rapaces ». **Le CT84-FFME apporte son soutien pour réguler la pratique et intervenir dans la mesure de ses possibilités pour résorber les voies illégales. Il souhaite par ailleurs pouvoir être appuyé pour que de nouveaux sites soit ouverts en concertation dans les zones autorisées** (voir l'exemple du site d'escalade d'Oppède inscrites au PDESI dont la gestion et la communication est accompagnée par le Département, la commune et le PNR Luberon, avec l'autorisation des propriétaires concernés dont la responsabilité (RC gardien de la chose) est ainsi soustraite.

Le Comité départemental de la Fédération Française de Randonnée Pédestre (CD84-FFRP) demande à être informé lorsque des travaux forestiers ou autre enlèvement des balises ont lieu afin de pouvoir réagir entre deux passages et re-balisage réalisé tous les 3 ans (chemins de Grande randonnée GR et de Petite randonnée GRP). L'ONF Luberon indique que les arbres supportant les balisages sont systématiquement conservés lors des coupes et travaux. Il faudra rappeler cette demande à l'équipe du Syndicat mixte de défense et de valorisation forestière (SMDVF) qui réalise les travaux DFCI.